

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je ne pense pas qu'il serait opportun, à la période des questions, de tenir un long débat sur les théories monétaires du parti que l'honorable député représente.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES VOLS NOLISÉS À L'INTÉRIEUR DU CANADA—DEMANDE DE PARTICIPATION DE WARDAIR À L'EXPÉRIENCE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je suis déçu que le ministre des Transports ne soit pas ici aujourd'hui. En son absence, j'adresse ma question au vice-premier ministre. C'est au sujet de la décision de la Commission canadienne des transports relativement à l'instauration de vols nolisés à l'intérieur du Canada. Cette décision a pour effet d'exclure Wardair, le pionnier des vols nolisés au Canada. Le vice-premier ministre exercera-t-il la prérogative gouvernementale afin de permettre à Wardair de participer à l'expérience de vols nolisés au Canada à l'été prochain?

[Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, l'honorable député sait très certainement que le rapport du comité de la Commission canadienne des transports n'a été déposé qu'hier. J'aimerais faire remarquer à l'honorable député qu'il est indiqué dans ce rapport qu'il pourra se produire que le comité permette à d'autres transporteurs canadiens détenteurs de permis de classe 4 d'exploiter des ABC régionaux si un transporteur aérien régional n'assure pas le service voulu. Je pense qu'on doit se réjouir de ce rapport qui apportera, enfin, un peu plus de concurrence dans les coûts des billets d'avion au Canada et, pour le moment, il est encore un peu trop tôt pour indiquer toutes les suites que donnera le gouvernement à ce rapport.

[Traduction]

M. Murta: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à ma question au sujet de Wardair. Je crois que M. Ward a décidé de porter la décision de la Commission en appel. Étant donné que le programme ne changera pas grand chose à la situation actuelle, vu qu'il limite les vols nolisés inter-régionaux aux deux principaux transporteurs, qui depuis des années s'opposent au concept des vols nolisés au Canada et qu'il en restreint le nombre à 50, le secrétaire parlementaire—puisque le vice-premier ministre n'a pas l'intention de répondre—communiquera-t-il avec le ministre des Transports pour savoir s'il a l'intention d'élargir le programme afin de donner aux Canadiens la possibilité de voyager à bas prix à l'été prochain?

● (1432)

[Français]

M. Lapointe: Je pense, monsieur le président, que j'ai déjà répondu à cette question. Il est bien évident que, pour un rapport qui a été déposé hier, il ne nous est pas encore possible de dire quelle suite on pourra y donner. Quant à l'appel de Wardair, qu'il soit présenté, et à ce moment-là le ministre acceptera certainement de l'étudier.

[M. Beaudoin.]

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA COMMUNICATION À LA COMMISSION McDONALD DE DOCUMENTS REFUSÉS À LA COMMISSION KEABLE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question à poser au solliciteur général suppléant qui est, je suppose, le ministre de la Justice. Le solliciteur général va-t-il communiquer à la Commission royale d'enquête McDonald les renseignements qu'il a refusé et refuse encore de fournir à la Commission d'enquête Keable?

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Je préfère ne pas répondre à cette question précise car je n'ai pas examiné la déclaration sous serment qui a été déposée devant la Commission Keable. Le solliciteur général a bien précisé à la Chambre et ailleurs qu'il communiquera à la Commission McDonald tout renseignement qu'il juge pertinent dans le cadre de son mandat, y compris toutes ses techniques et méthodes d'enquête—je le répète, tout ce qui peut être utile à la commission d'enquête.

LE MOTIF DE LA DEMANDE DES GUIDES DE PRATIQUES COURANTES PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION KEABLE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je remercie le ministre de sa réponse. Si je comprends bien, alors, le gouvernement n'a pas l'intention de restreindre la diffusion de documents ou de fournir uniquement les dossiers qu'il juge pertinents, à sa discrétion, car cela compromettrait le sérieux de l'enquête. J'aimerais lui demander, comme question supplémentaire, s'il sait que la Commission Keable a demandé qu'on lui fournisse les guides des pratiques courantes afin de déterminer précisément quelles directives les agents du service de sécurité devaient suivre en ce qui concerne l'autorisation d'installer des appareils d'écoute.

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si c'est la raison pour laquelle la Commission Keable désire obtenir ces documents. À l'heure actuelle, je ne suis pas au courant que la Commission Keable ait jamais expliqué les raisons pour lesquelles elle désirait obtenir ces documents en particulier.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONTRE LA REPRISSE DES LIVRAISONS D'URANIUM À LA FRANCE SANS ENTENTE AU SUJET DES GARANTIES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au vice-premier ministre au sujet de l'embargo décrété sur la livraison d'uranium à la CEE tant que ces pays n'adopteront pas les garanties canadiennes. Le vice-premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'interviendra avec la CEE aucune entente qui permettrait à la France d'avoir accès aux stocks d'uranium canadien sans avoir accepté la totalité des garanties canadiennes relatives à son usage?